Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260421-CM2104202616-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 28
Date de la convocation : 8 avril 2026
Date de publication : 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six
Le vingt-et-un avril, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VÉLY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Pascale AUDOIN – Nathalie BELLOCHE – Hervé BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Erina CORDROCH – Déborah DEFOSSEZ – Valérie DUPRE – François EZANNO – Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Philippe LE HEN –Claude LE QUELLENEC – André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VÉLY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Charlotte RODRIGUEZ à Laure SIMON
- Franck BLANDEAU à Stéphane RIO
- Mélanie BIDAULT à Christelle HENOFF
- Vincent LE HUITOUX à Jérôme ROUILLON

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

- Martine DI GUGLIELMO
-

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 27 voix pour et 1 abstention.

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCAL BOIS ENERGIES RENOUVELABLES

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260421-CM2104202616-DE

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCAL BOIS ENERGIES RENOUVELABLES

L'Assemblée Spéciale rassemble les représentants des collectivités actionnaires qui ne disposent pas d'un capital suffisant pour être représentées au sein du conseil d'administration.

L'Assemblée Spéciale est représentée au sein du conseil d'administration par un représentant de l'assemblée spéciale.

Par délibération en date du 15 novembre 2021, le conseil municipal avait approuvé l'adhésion à la SPLBER en entrant au capital pour un montant de 500 €.

Il est proposé de désigner un représentant du conseil municipal à l'assemblée spéciale.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de désigner Monsieur André LOMENECH en tant que représentant du conseil municipal à l'assemblée spéciale de la SPLBER.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN (Morbihan)

Fabrice VELY